



# Rencontre spéciale

## Comité régional Excès de pluie

Direction régionale du MAPAQ  
Saguenay–Lac-Saint-Jean

23 août 2022



# Offre de service de la direction régionale

Le MAPAQ peut offrir un soutien aux entreprises agricoles notamment grâce aux programmes d'aide financière.

De plus, l'équipe régionale du MAPAQ collabore avec les conseillers agricoles dans l'accompagnement des entreprises pour la mise en place de pratiques durables.

# Plan de la présentation

- Considérer l'option des céréales d'automne
- Volet 1 – Mesure 4301-B  
Pratiques de conservation des sols années 2021-2023
- Avantages des cultures de couverture et quelques conseils de bon établissement
- Enjeux environnementaux et options au champ
- Récolte et travaux en conditions sèches

# Considérer l'option des céréales d'automne

- Blé d'automne et seigle d'automne peuvent être établis au Saguenay–Lac-Saint-Jean (zone 3) selon les plus récentes données (IRDA, février 2022) :
  - Bonne survie hivernale
  - Marges économiques positives (la paille vendue bonifie les marges)
- Survie au printemps suivant qui dépend :
  - De la date de semis (doit être effectué entre 15 août et 15 septembre)
  - De la rapidité du couvert de neige à fondre

# Les céréales d'automne : un retour sur l'investissement

- Potentiel de rendement en grains et en paille de 25-40 % supérieur aux céréales de printemps (CRAAQ 2018. Guide de production, Céréales d'automne)
- Risque de fusariose moindre (peu ou pas de fongicide)
- Plus compétitives face aux mauvaises herbes (peu ou pas de dépenses d'herbicide)
- Se récoltent tôt; battage en août.  
C'est une occasion d'effectuer des épandages de fumier en conditions optimales, pour minimiser la compaction et favoriser la productivité de vos sols.
- Diminue les pics de travaux au champ au printemps.
- S'implantent bien par semis direct ou en travail de sol réduit.  
C'est une occasion de réduire vos dépenses en carburant liées au semis.

# Pour plus d'informations sur les céréales d'automne



- Guide de production – Céréales d'automne : <https://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/guide-de-production-cereales-d-automne/p/PGCC0103>
- [Céréales d'automne : un investissement payant! | Grandes cultures - Agri-Réseau | Blogue \(agrireseau.net\)](#)
- [Fiche technique Pensez aux céréales d'automne](#)

 PARTENARIAT  
CANADIEN pour  
L'AGRICULTURE



**PRIME-  
VERT**

UN PAS DE PLUS.  
POUR VOUS.  
POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

# Volet 1 – Mesure 4301-B Pratiques de conservation des sols Années 2021-2023

# Objectif

- ✓ Améliorer la santé et la conservation des sols agricoles ainsi que la qualité de l'eau par l'implantation de pratiques de conservation des sols par les entreprises agricoles.



Marie-André Audet





# Projets admissibles

## Introduction ou augmentation de superficies en cultures de couverture (CC)

Entreprises en introduction de superficies en CC :

- ✓ **Minimum de 10 ha**

Entreprises en augmentation de superficie en CC :

- ✓ **Minimum de 10 ha et minimum d'augmentation de 10 %**  
par rapport à la moyenne des 3 dernières années  
(tous les types confondus)

# Projets admissibles

## Définition des cultures de couverture dans le cadre de ce sous-volet :

- Une plante ou un mélange de plantes semés après (en dérobée) ou pendant (intercalaire) la croissance de la culture principale avec comme principal objectif de couvrir et de nourrir le sol.
- La CC ne doit pas être récoltée (ou pâturée) à l'automne ou dans l'année suivant l'implantation.
- La CC ne doit pas être détruite mécaniquement ou chimiquement à l'automne (*la fauche et le sous-solage sont admissibles à certaines conditions*).
- Les repousses de rejets de battage, les céréales d'automne récoltées et les cultures destinées à la récolte l'année suivante ne sont pas considérées comme des CC dans le cadre de cette mesure.
- Vise des superficies cultivées par l'entreprise (en propriété ou en location).



Marc Lajoie



Stéphane Goyette



Annie Goudreau

## Aide financière et dépenses admissibles

DÉPENSES ADMISSIBLES	AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE	
	\$/HA	\$/ENTREPRISE/ANNÉE
Montant forfaitaire : 75 \$/ha/année	Si à 70 % : 52,50 \$/ha Si à 90 % : 67,50 \$/ha	3 000 \$/entreprise/année

*Entre 10 ha et un maximum de 44,5 ha ou de 57,1 ha pourront donc être financés par entreprise par an.*

**Une entreprise peut faire plus  
d'une demande pour la durée  
du programme.**



Annie Goudreau

# Projets admissibles

Exemples de calculs pour les projets d'augmentation de superficies en CC :

2019	2020	2021	Moyenne	Superficies minimum requisées avec des CC en 2022
20 ha	18 ha	22 ha	20 ha	$\geq 22$ ha
150 ha	140 ha	160 ha	150 ha	$\geq 165$ ha
120 ha	0 ha	0 ha	40 ha	$\geq 44$ ha
0 ha	0 ha	15 ha	5 ha	$\geq 10$ ha
50 ha enfouis	45 ha enfouis	30 ha enfouis	-	Introduction



Marie-André Audet



## Visites de l'agronome sur le terrain

- ✓ **Lors de l'implantation (dans les 30 jours après le semis) :** évaluation de la qualité de l'implantation sur les surfaces semées (ex. : levée, croissance, uniformité).
- ✓ **Entre le 15 octobre et le 10 décembre :** confirmation de la présence de la CC sur les surfaces semées; pas de récolte ou de destruction, évaluation de la couverture des sols (remplir la partie B du formulaire avant le 15 décembre).
- ✓ **Une seule visite est possible si le semis des CC est réalisé après le 15 septembre.**

❖ *Le travail de l'agronome peut être financé par le Programme services-conseils.*



Marie-André Audet

# Avantages des cultures de couverture

Il est démontré que ce type de culture, même s'il ne génère pas de revenus de récolte, permet de :

- Limiter la fertilisation azotée et l'utilisation d'herbicides pour la culture suivante réduisant ainsi les coûts de production.
- Garder le sol couvert avec une biomasse végétale pendant l'hiver; ce qui réduit les risques d'érosion et améliore le contenu en matière organique du sol.
- Favoriser le recyclage des nutriments du sol au bénéfice des cultures subséquentes grâce à l'apport en carbone labile.

Pour plus d'informations, consulter le Guide des cultures de couverture en grandes cultures :

<https://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/guide-des-cultures-de-couverture-engrandes-cultures/p/PSOL0109>

# Éléments à considérer

Les possibilités de semis en dérobée (en pleine largeur) sont nombreuses : plusieurs choix d'espèces et de mode d'implantation.

- ✓ Couvert avec des légumineuses avant une culture exigeante en azote
- ✓ Travail de sol au printemps suivant (semis direct, labour ou travail réduit)
- ✓ Destruction par l'hiver pour les annuelles ou destruction mécanique (ou chimique) pour les vivaces
- ✓ Option des céréales d'automne
- ✓ Etc.



# Quelques conseils pour un bon établissement



1. Bon contact sol – semence : levée plus uniforme avec un semoir en ligne (mieux qu'un semis à la volée)
2. Bonnes conditions d'humidité du sol lors du semis
3. Semer tôt (juillet-août) améliore les chances de réussite
4. Mêmes besoins en égouttement et en conditions de sol que pour les cultures à revenus (les sols tassés ou compactés ou à faible pH ne sont pas optimaux)
5. Si plus de 6 semaines de croissance disponibles, possibilité d'ajouter des légumineuses
6. Si semis tardif, alors augmenter la dose de semis ou envisager l'option du seigle d'automne

# Enjeux environnementaux lors de travaux réalisés dans des sols non propices

- Risque de compaction très élevé : lorsque les champs sont mal ressuyés et non propices aux travaux.
- Dommages à la structure et à la fertilité des sols peuvent se répercuter sur plusieurs années et, dans certains cas, nécessiter des travaux de sous-solage.
- Pour un sol compacté, le rendement des cultures peut diminuer de 10 à 40 % selon le poids à l'essieu de l'équipement, la texture de sol et le nombre de cycles de compactage (Therriault, 1986).
- La sensibilité des sols du secteur Nord du Lac-Saint-Jean est documentée dans le cadre du Plan d'action de l'approche régionale 2021-2023, en agroenvironnement, de la direction régionale du MAPAQ.

# Options au champ liées à l'excès de pluie

- Suite à la 1<sup>re</sup> rencontre comité de suivi – Excès de pluie (FADQ-UPA-MAPAQ) qui a eu lieu le 22 juin, la direction régionale du MAPAQ a produit un document qui avait pour objectif d'identifier différentes options au champ.
- Les conditions d'excès d'eau au champ ont mené à des retards dans les opérations culturales et les semis ou à l'impossibilité de semer dans les dates limites de l'assurance récolte.
- Voici les éléments d'information qui avait été répertoriés :
  - Semer dans les bonnes conditions de sol;
  - Viser l'atteinte de la maturité des grains;
  - Conserver la qualité du sol avec les cultures de couverture;
  - Considérer l'option des céréales d'automne

# Récolte et travaux en conditions sèches

- Un sol trop humide à la récolte peut entraîner la formation de zone de compaction en profondeur (Chamen et al., 2003).
- Un sol sec supporte mieux les charges alors qu'un sol humide est comprimé pour une pression similaire.
- Pour diminuer la compaction :
  - 1- Équilibrage du tracteur et ajustement de la pression des pneus aux conditions du champ (plus grande zone de contact car pneus plus grands ou pression de gonflage plus faible, charge sur roue plus faible ou combinaison de ces éléments)
  - 2- Doubler le nombre de roues
  - 3- Changer de catégorie de pneus
  - 4- Voies de circulation de la machinerie pour concentrer les zones compactées à des endroits précis



# Merci!

**Pour toute question relative au programme,  
veuillez communiquer avec un conseiller ou une conseillère  
du MAPAQ de la région**